

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Jérôme VIALLE, Baptiste BONNET, Sabine VIALLE

Excusés : Marc BOUCHET (procuration à Jérôme VIALLE)
Lionel VIALLE (procuration à Sabine VIALLE)

Absents : Julien BONNET, Claire JOUY

Secrétaire de séance : Anne-Marie ROUDIL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

En ouverture de séance, Mr le maire tient à présenter les plus sincères condoléances de l'ensemble du conseil municipal à toutes les familles durement touchées par de nombreux décès en ce début d'année. Et apporte tout son soutien à Claire Jouy, conseillère municipale suite au décès de sa maman.

Lecture du compte-rendu du 20 février 2025, approbation à l'unanimité

D2025-010/ Signature d'une convention de passage avec ADN pour la parcelle F427, déploiement de la fibre optique

En exercice : 09 ; présents : 5 ; représentés : 2 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité

D2025-011/ Demande de subvention- Dossier coup de pousse 2025 PNR des Monts d'Ardèche- Signalétique Locale

En exercice : 09 ; présents : 5 ; représentés : 2 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité

D2025-012/ Procès-verbal de constat d'absence de quorum

En exercice : 09 ; présents : 5 ; représentés : 2 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Conformément à la convocation transmise le 17 mars 2025 pour la réunion du conseil municipal en date du 27 mars 2025 à 20h30, l'ordre du jour mentionne le vote du CFU du budget général, le maire ne pouvant prendre part au débat quant à ce point, le quorum n'est plus atteint et le conseil municipal ne peut plus délibérer.

Le vote du CFU permettant d'intégrer les résultats ne pouvant être réalisé, il n'est pas possible pour le conseil municipal de poursuivre l'étude des autres points à l'ordre du jour de cette séance.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La présidente de séance, Anne-Marie ROUDIL, première adjointe, en l'absence du maire, constate que le quorum n'est plus atteint, la réunion est reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mercredi 02 avril 2025 à 20h30, salle du conseil municipal.